

# J'AI DES DROITS COMME PÈRE

Guide d'accompagnement  
pour intervenants  
2023



Maison  
Oxygène

AIDE & HÉBERGEMENT • PÈRES & ENFANTS

Une collaboration des Maisons Oxygène  
Joliette-Lanaudière et Outaouais

## PRÉSENTATION DU GUIDE : J'AI DES DROITS COMME PÈRE

PRÉSENTÉ PAR  
SÉBASTIEN TRUDEL ET ÉMILIE LACOMBE

Maison  
Oxygène  
Joliette-Lanaudière



# Sébastien Trudel

## Directeur

*Maison Oxygène Joliette-Lanaudière et  
L'Assomption*

**Éducateur spécialisé (collège Laflèche, Trois-Rivières, 1998)**

**Certificat en toxicomanie (Université de Montréal, 2002)**

**1998 à 1999 Maison d'hébergement Accueil Jeunesse (Joliette)  
Adolescents**

**2000 à 2002 Réseau communautaire d'aide aux alcooliques et autres  
toxicomanes, agent de prévention (Joliette) Enfants, adolescents**

**2002 à 2005 École secondaire Barthélémy Joliette, éducateur classe de  
troubles de comportement et intervenant de liaison en toxicomanie  
(Joliette)**

**2005 à 2017 Centre de réadaptation en dépendances, Éducateur en  
réinsertion sociale, programme alcochoix et accueil évaluation orientation  
(Joliette)**

**2017 à l'infini... Maison Oxygène Joliette Lanaudière, directeur clinique et  
administratif (Joliette)**

**Vice-Président du Réseau Maisons Oxygène**

**Vice-Président de la Table Régionale des organismes communautaires  
Famille de Lanaudière**

**Administrateur de l'organisme pour hommes « au cœur de l'Il »**



## Émilie Lacombe

Intervenante et accompagnatrice  
clinique

Maison Oxygène Joliette-Lanaudière et  
L'Assomption

**2008-2013 : Préposée aux bénéficiaires,  
CISSSNL (Joliette)**

**2013-2015 : Adjointe administrative, Rénoclimat  
(Joliette)**

**2015-2019 : Techniques d'éducation spécialisée,  
Cégep Régional de Lanaudière (Joliette)**

**2016-2018 : Intervenante, Maison Clémentine  
(Joliette)**

**2018 à aujourd'hui : Intervenante et  
accompagnatrice clinique, Maisons Oxygène  
Joliette-Lanaudière (Joliette)**

**2022 à aujourd'hui : Intervenante au CRC Joliette**

# OBJECTIFS DE LA FORMATION



**1. Prendre connaissance du guide d'accompagnement sur les droits parentaux ;**

**2. Comprendre les forces et les limites de l'utilisation du guide ;**

**3. Se familiariser avec l'utilisation concrète du guide.**

# UNE MAISON OXYGÈNE C'EST...

**Plus de 23 Maisons Oxygène au travers du Québec**

## Mission

**Favoriser la préservation ou la consolidation du lien père-enfant en offrant un hébergement temporaire ainsi qu'un soutien communautaire et psychosocial.**

<https://www.youtube.com/watch?v=bTp8kjt9Weg&t=1s>



J'ai des droits comme père :

De la conjugalité à la coparentalité.



Guide d'accompagnement pour intervenants

Outiller sur les droits parentaux



Élaboré par : Tanya Charron, Caroline Chevrier,  
Lory-El Dumas Daigle et Méliane Fleury

# L'ORIGINE DU GUIDE

**Constat à la Maison Oxygène Joliette-Lanaudière :**

- Les pères arrivent avec une charge émotionnelle envers la mère de leurs enfants ;
- Cette charge amène souvent un sentiment d'injustice ;
- Ce sentiment d'injustice est souvent lié à la méconnaissance de leurs droits ;
- Un rehaussement de la connaissance de leurs droits et une plus grande accessibilité à des services juridiques devraient réduire la charge émotionnelle.

# ON LE FAIT

**Novembre 2018 :**

**Soumission du problème au comité de sélection des projets intégrés, du programme d'éducation spécialisée du cégep de Joliette.**

**Janvier 2019 :**

**Début de la réflexion par l'équipe de 6 étudiantes.**

**Mai 2019 :**

**Fin de la rédaction du guide, l'équipe terminera à 4 étudiantes.**

**Juin 2019 :**

**Lancement officiel du guide au Réseau des Maisons Oxygène.**



**Guide élaboré par :**  
**Tanya Charron, Caroline Chevrier,**  
**Lory-El Dumas Daigle et Mélissène**  
**Fleury**



# PRIX INITIATIVE COUP-DE-CŒUR PATERNITÉ 2020

REGROUPEMENT POUR LA  
VALORISATION DE LA PATERNITÉ

# NOUVELLE ÉDITION 2023

**Réalisée par :**

**Émilie Lacombe, Maison Oxygène Joliette-  
Lanaudière**

**Marie-Ève Bisson, Maison Oxygène Outaouais**

**Avec la collaboration de :**

**Sabrina Frigon, Maison Oxygène Joliette-  
Lanaudière**

**Réseau Maisons Oxygène**



# SUJETS ABORDÉS DANS LE GUIDE

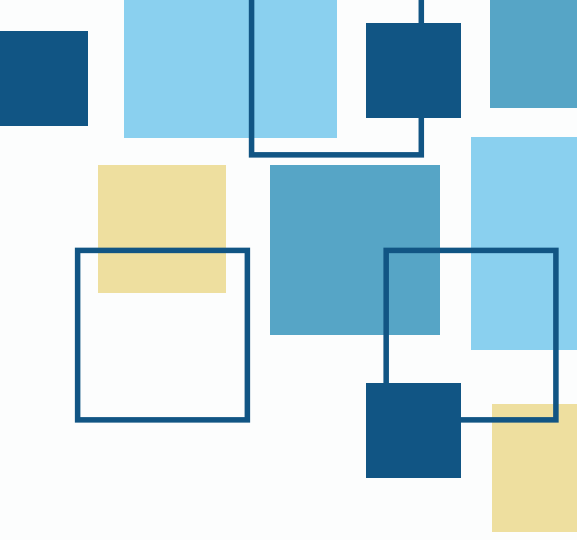
## OUTILS COMPLETS :

- **Processus de deuil**
- **Début du processus juridique**
- **Coparentalité**
- **Avec ou sans avocat**
- **etc.**

## OUTILS RÉSUMÉS :

- **Questionnaire sur le processus de deuil**
- **Questionnaire sur la situation actuelle du processus juridique**
- **Plan d'action**
- **Partage des responsabilités parentales.**





# MISE EN GARDE

**L'utilisation du guide est utile pour :**

L'usage des intervenants ou tout autre professionnel qui ne sont pas qualifiés dans le domaine du droit.

Il a été pensé et conçu dans l'optique d'outiller tout intervenant qui, dans l'exercice de ses fonctions, se doit de soutenir un client ou un usager.

Il doit être utilisé à des fins informatives uniquement. Il ne remplace en aucun cas l'expertise de toutes personnes qualifiées dans le domaine du droit.

À la lumière des informations contenues dans le guide, nul ne peut s'approprier les informations afin de se positionner à titre d'expert et conseiller un client dans ses démarches juridiques.

Donner un avis juridique est un acte réservé aux avocats en exercice et aux conseillers en loi. Conformément à la loi sur Barreau, Chapitre B-1.

Quiconque...donne lieu de croire qu'il est autorisé à remplir les fonctions d'avocat et à agir en cette qualité commet une infraction à la loi sur le Barreau et est passible des peines prévues à l'article 188 du Code des professions.

**L'usage du masculin dans le guide a pour unique but d'alléger le texte**

# MINUTES QUIZZ



**Selon vous, quelles sont les pertes importantes d'un père lorsqu'il se sépare ?**



# **LES PERTES IMPORTANTES LORS DE LA SÉPARATION SONT :**

**Éloignement de l'enfant**

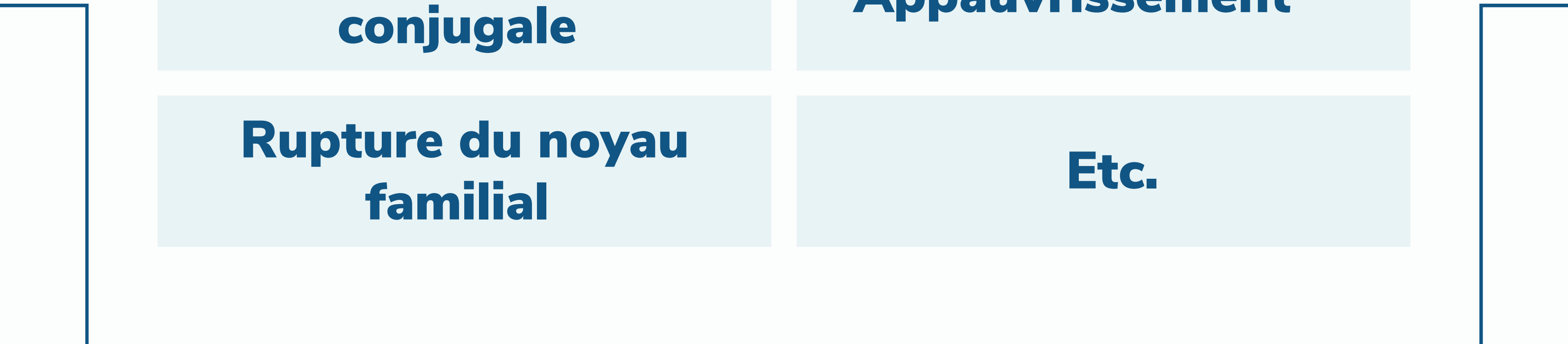
**Atteinte à la vie privée**

**Fin de la relation  
conjugale**

**Appauvrissement**

**Rupture du noyau  
familial**

**Etc.**



# PROCESSUS DU DEUIL APRÈS UNE SÉPARATION

## OUTIL RÉSUMÉ

### LES 5 ÉTAPES — PROCESSUS DU DEUIL APRÈS UNE SÉPARATION<sup>38</sup>

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| REFUS ET DÉNIS          | <ul style="list-style-type: none"><li>• C'est un mécanisme de défense naturel, souvent utilisé de façon inconsciente pour se protéger d'une situation traumatique.</li><li>• <b>Exemples de pensées</b> : Ce n'est que temporaire, nous n'allons pas vraiment nous séparer, elle va changer d'idée.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| COLÈRE                  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Bien que la colère puisse être une réaction normale lors d'une séparation, tu dois t'assurer de contrôler tes émotions et tes comportements pendant cette étape, car ceux-ci pourraient dégénérer et avoir des conséquences sur toi et tes proches à long terme. Aller chercher de l'aide à ce moment peut te faire un grand bien et t'aider à cheminer dans cette période difficile. Parles-en à ton médecin ou appelle le 811 pour connaître les ressources de ta région pouvant t'aider (de façon confidentielle). N'oublie pas que vous avez la responsabilité de protéger vos enfants et les tenir éloignés de vos conflits ou de vos comportements/réactions vives.</li><li>• <b>Exemples de pensées</b> : C'est entièrement de sa faute, je ne mérite pas ça, c'est plus facile pour elle que pour moi.</li></ul>                 |
| NÉGOCIATION             | <ul style="list-style-type: none"><li>• Pendant cette étape, tu pourrais être poussé à faire des promesses afin de tenter de sauver ta relation. C'est un cri de désespoir. Cette phase peut être nuisible puisque les tentatives échouent généralement.</li><li>• <b>Exemples de pensées</b> : Si tu restes, je vais faire des efforts, pourquoi ne pourrions-nous pas encore essayer ?</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| DÉPRESSION ET ISOLEMENT | <ul style="list-style-type: none"><li>• Se sentir triste et déprimé sont choses courantes lors d'une séparation, car il y a plusieurs deuil et pertes à vivre. Certains symptômes peuvent être présents pendant cette étape : perte d'appétit, anxiété, stress, culpabilité, grande fatigue, insomnie, maux de tête, trouble digestif, etc. Il est important d'apprendre des moyens d'atténuer ta souffrance, de te changer les idées et de briser l'isolement. Au besoin, n'hésite pas à consulter un médecin.</li><li>• <b>Signes qui peuvent être présents pendant cette étape</b> : Perte d'appétit, anxiété, stress, culpabilité, grande fatigue, insomnie, maux de tête, trouble digestif, etc.</li><li>• <b>Exemples de pensées</b> : Personne ne se soucie de moi, je me sens triste et seul.</li></ul>                                                                  |
| ACCEPTATION             | <ul style="list-style-type: none"><li>• Cette étape consiste à accepter la séparation même si elle n'était pas souhaitée au départ. Accepter la séparation est une étape importante qui permet de tourner la page et de pouvoir commencer à regarder vers l'avant et de considérer ce changement de manière plus positive. Une séparation représente la fin d'une relation conjugale, mais est aussi un point de départ qui vous permet de réfléchir, de déterminer et de vous mettre en action pour réaliser le nouveau projet de vie souhaité. Même si le processus de deuil lors de la séparation peut sembler long et pénible, vous arriverez finalement à cette étape qui apporte avec elle sont lot de nouvelles possibilités.</li><li>• <b>Exemples de pensées</b> : C'est terminé, il est temps de tourner la page. Je n'aime pas ça, mais je dois l'accepter.</li></ul> |

**Mise en garde** : L'intensité et la durée du deuil peuvent varier pour chacun. Bien qu'il y ait un ordre pré-défini des étapes de celui-ci, il est tout à fait possible que les étapes s'entremêlent et se chevauchent.

<sup>38</sup> Faire des plans : Où de sur les arrangements parentaux après la séparation ou le divorce

Autre outil :  
Questionnaire sur le  
processus de deuil

Lawyer

# MINUTES QUIZZ



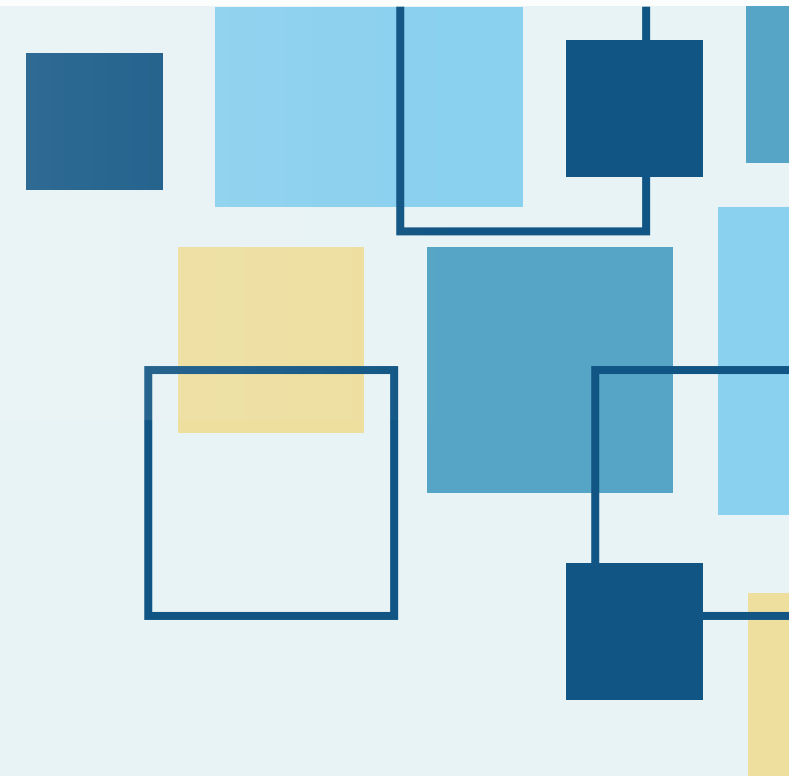
**Est-ce une bonne idée de laisser l'autre parent s'occuper des enfants au moment de la séparation avant d'avoir un jugement ?**

# **LAISSER LA GARDE À L'AUTRE PARENT AU MOMENT DE LA RUPTURE**

**Lorsque la séparation se fait de façon conflictuelle, un parent peut être tenté de laisser les enfants à l'autre le temps que les choses se calment en attendant de passer devant un juge.**

**Cela n'est toutefois pas une solution idéale. En effet, comme la stabilité des enfants est un principe fondamental dans la détermination de la garde, le parent qui laisse son ex-conjoint(e) s'occuper des enfants pendant cette période d'attente crée lui-même une situation qui joue en sa défaveur lors de la détermination de la garde.**

**Évidemment, la stabilité n'est pas le seul facteur à prendre en compte, puisque les besoins des enfants et leur meilleur intérêt sont des concepts nettement plus complexes.**



# DÉBUT DU PROCESSUS POUR ÉTABLIR LA GARDE

## OUTIL RÉSUMÉ

### GARDE DE L'ENFANT AU MOMENT DE LA RUPTURE

#### Processus pour établir la garde

##### GARDE DE L'ENFANT AU MOMENT DE LA RUPTURE

###### LES DROITS DE CHAQUE PARENT AU MOMENT DE LA RUPTURE

- Au moment de la rupture, les deux parents ont le droit d'avoir la garde puisqu'ils sont considérés comme étant égaux, aux yeux de la Loi;
- Un parent n'a donc pas plus le droit que l'autre de vivre avec l'enfant. Cela signifie qu'un parent ne peut pas s'attribuer la garde et/ou partir avec l'enfant.

###### LE DROIT DE VOIR L'ENFANT S'IL EST AVEC L'AUTRE PARENT

En principe, tant qu'un juge n'a pas rendu de jugement sur la garde de l'enfant, les parents ont le droit de voir leur enfant quand ils le souhaitent. Ce droit appartient également aux deux parents et doit être exercé dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Voici des exemples qui vont à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant:

- Les parents se querellent à l'école ou à la garderie à propos de qui part avec l'enfant;
- Un parent se présente chez l'autre pour emmener l'enfant de force et frappe et sonne à la porte à répétition;
- Une situation qui dégénère au point où les policiers doivent être appelés.

Pour prévenir les conflits, chaque parent doit exercer ses droits sans abuser et doit tenir compte des droits de l'autre parent.

###### LAISSER L'ENFANT À L'AUTRE PARENT : LES CONSÉQUENCES

À la rupture, plusieurs situations peuvent survenir et faire en sorte qu'un parent laisse la garde de l'enfant à l'autre parent. Or, **plus le temps passe, plus ces situations rendent difficile pour le parent d'obtenir la garde de l'enfant.** Lorsqu'un juge doit décider qui obtiendra la garde, la stabilité de l'enfant est un facteur important. **Si un parent impose sa vision de la garde de l'enfant, l'autre peut agir.** Dès la rupture, l'autre parent a le droit de **demande à un juge de rendre une décision urgente sur la garde de l'enfant.**

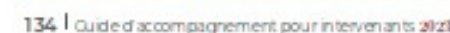
###### AGIR RAPIDEMENT

- S'assurer d'**informer l'autre parent et de faire valoir ses intentions et ses droits**
- **Courriel de départ** : par écrit, le plus tôt possible.
- Il doit contenir votre **intention de maintenir un contact avec votre enfant, votre intérêt vis-à-vis le suivi médical, l'école, les activités et autres sujets concernant votre enfant**, doit mentionner que vous n'abandonnez pas vos biens, etc.

# PROCESSUS JURIDIQUE:

## Questionnaire et schéma

## Lawyer

Guide d'accompagnement pour intervenants 2021 | 135

# DÉBUT DU PROCESSUS POUR ÉTABLIR LA GARDE

## AUTRES OUTILS DE CETTE SECTION

- Comportements pouvant nuire aux démarches
- Plan d'action processus juridique
- Partage des responsabilités parentales
- Informations importantes
- Planificateur de semaine

# MINUTES QUIZZ



**Quels sont les différents types de garde/partage du temps parental ?**

# TYPES DE GARDE

## OUTIL RÉSUMÉ

### TYPES DE GARDE

#### GARDE INTERMÉDIAIRE PAR INTÉrimAIRE

- Le tribunal peut accorder la garde intermédiaire qui indique aux parents comment gérer la garde jusqu'à ce qu'il y ait une décision finale.
- Si cela est possible, les parents peuvent s'entendre entre eux en concluant une entente parentale intermédiaire.

#### GARDE PARTAGÉE

- L'enfant passe entre 40 % et 60 % de son temps avec chacun de ses parents (Entre 146 et 219 jours/année).
- Exemples : Rotation 5-2-2-2, Rotation 2-2-3, 1 semaine sur 2.

#### GARDE EXCLUSIVE AVEC OU SANS DROITS D'ACCÈS ÉlargIS

- L'enfant passe plus de 60 % de l'année avec un seul de ses parents (Plus de 219 jours/année).
- Exemples de droits d'accès : 1 fin de semaine sur 2, Appels téléphoniques, Périodes de vacances etc.

#### GARDE EXCLUSIVE AVEC INTERDICTION DE CONTACT

- Un des parents a la garde complète de l'enfant. L'autre parent a une interdiction de contact avec l'enfant.

Lawyer

# TYPES DE GARDE

## AUTRES OUTILS DE CETTE SECTION

- Critères pour établir la garde
- Critères généralement non retenus par les juges pour établir la garde
- Parents mariés
- Autorité parentale après rupture

# MINUTES QUIZZ



**Est-ce que les parents d'un enfant majeur, vivant avec eux, et qui est aux études à temps plein, ont le droit aux rencontres gratuites en médiation familiale ?**



**LA MÉDIATION FAMILIALE EST EFFECTIVEMENT  
GRATUITE POUR LES PARENTS D'ENFANT À CHARGE.  
UN ENFANT EST CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT «À  
CHARGE» S'IL EST MINEUR, S'IL EST MAJEUR INAPTE  
(MALADIE, HANDICAP) OU S'IL EST ENCORE AUX  
ÉTUDES À TEMPS PLEIN**

# LA MÉDIATION FAMILIALE

## OUTILS RÉSUMÉS

### MÉDIATION

## La prémédiation – service info-séparation

Ce service **gratuit** vous permet :

- De recevoir de l'information sur la médiation (rôle de la médiatrice ou du médiateur, fonctionnement de la médiation, avantages de la médiation, etc.);
- De recevoir les renseignements nécessaires pour aider à évaluer si la médiation est un processus approprié dans une situation;
- D'obtenir de l'information juridique générale en lien avec une situation;
- D'obtenir de l'aide pour inviter l'autre partie en médiation;
- D'en apprendre davantage sur ce qu'est une bonne préparation à la médiation (trucs, astuces, exercices, outils, etc.).
- Ce service est offert par les **centres de justice de proximité**. Pour trouver le centre le plus près de chez vous : <https://www.justicedeproximite.qc.ca/>.

## La séance d'information sur la parentalité après rupture

- Une séance **obligatoire** pour les parents qui se sont séparés et qui souhaitent un procès;
- Cette séance informe les parents sur la parentalité, sur la médiation ainsi que sur les conséquences que peut vivre l'enfant à la suite de la séparation;
- Cette séance d'information est **gratuite**;
- À la suite de la séance, les deux parties recevront un certificat qui attestera leur présence;
- Elle est donc pertinente au tout début de la séparation, afin d'être bien informé des options.

### POUR S'INSCRIRE :

Vous devez vous inscrire auprès du Service de médiation familiale de la Cour Supérieure, en téléphonant au 1 866 536-5140, option 3 ou en ligne : <https://www.justice.gouv.qc.ca/couple-et-famille/separation-et-divorce/la-mediation-familiale-pour-negocier-une-entente-equitable/seance-d-information-de-groupe-sur-la-parentalite-apres-la-rupture/inscription-et-calendriers-des-seances/>

*\*\*Les ex-conjoints peuvent assister à deux rencontres individuelles ou communes (ils doivent alors le préciser lors de l'inscription).*

## La médiation familiale

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Un moyen de régler les différends hors Cour liés à la rupture;
- 5 h gratuites : Pour obtenir un 1<sup>er</sup> jugement ou une 1<sup>re</sup> entente sur un sujet relié à la rupture;
- 2,5 h gratuites : Pour **modifier/réviser** un jugement ou une entente.

### À QUI EST-CE QUE ÇA S'ADRESSE ?

Toutes personnes ayant un ou des enfants à charge et qui sont en situation de rupture ou de post-rupture.

### QUI PEUT ÊTRE MÉDIATEUR

- Avocats, travailleurs sociaux, psychologues, thérapeutes, etc.
- Ces personnes doivent avoir reçu la formation de médiateur.
- Pour trouver un médiateur : [https://www.justice.gouv.qc.ca/couple-et-famille/separation-et-divorce/la-mediation-familiale-pour-negocier-une-entente-equitable/recherche-de-mediateur-familial/?no\\_cache=1](https://www.justice.gouv.qc.ca/couple-et-famille/separation-et-divorce/la-mediation-familiale-pour-negocier-une-entente-equitable/recherche-de-mediateur-familial/?no_cache=1)

### AVANTAGES

- Établir un mode de communication parentale efficace;
- Tenir compte des besoins de tous les membres (parents, enfant...);
- Préserver une image positive de l'autre;
- Décider librement de toutes les questions entourant la rupture;
- Aider l'enfant à vivre plus positivement la séparation.

### LES 3 VOLETS DU PROCESSUS

- L'évaluation de la situation;
- La négociation;
- La préparation d'un résumé des ententes.

### SUJETS POUVANT ÊTRE ABORDÉS

- Partage des responsabilités parentales;
- Partage des biens, comprenant le patrimoine familial et les autres droits patrimoniaux découlant du mariage;
- Partage des biens acquis conjointement pendant les années de vie commune;
- Soutien financier entre les parties.



FPO - Photo à acheter sur DepositPhotos

# AVEC OU SANS AVOCAT

## Avec ou sans avocat

### L'AIDE D'UN AVOCAT EST PARTICULIÈREMENT UTILE SI :

Vous ne connaissez pas vos droits, les limites de ce que vous pouvez demander et les limites de vos obligations.

Votre cause exige de rédiger des procédures, de remplir des formulaires complexes ou exige la comparution de plusieurs témoins.

La preuve que vous devez établir devant la Cour comporte plusieurs volets différents tels que la garde de l'enfant, la pension alimentaire, le partage des biens, etc.

Vous ignorez les conséquences fiscales des ordonnances pouvant être rendues par la Cour.

Vous devez recourir aux services d'un témoin expert, par exemple un évaluateur pour établir la valeur de certains biens ou encore, un psychologue pour établir la capacité de l'autre parent dans le cadre d'une demande contestée de garde d'enfant.

Vous vous interrogez sur les démarches juridiques concernant l'enfant.

L'autre partie est représentée par un avocat.

Vous n'êtes pas à l'aise de vous exprimer en public, surtout sur des sujets qui interpellent vos émotions.

Vous êtes inconfortable devant la possibilité de contre-interroger la mère de votre enfant.

## AVEC OU SANS AVOCAT

### RÈGLES DE CONDUITE DEVANT LA COUR

#### 10 questions-réponses sur les règles et usages à suivre à la Cour<sup>39</sup>

#### QUELS OBJETS SONT INTERDITS DANS L'ENCEINTE DU PALAIS DE JUSTICE ?

Il est interdit d'entrer au palais de justice avec une **arme**. Si vous êtes en possession d'objets ou de **substances illicites**, vous pourriez être arrêté et vous exposer à des poursuites judiciaires.

Les agents de sécurité peuvent également refuser l'entrée d'autres substances, comme de l'alcool ou certains médicaments.

#### PUIS-JE APPORTER MON TÉLÉPHONE CELLULAIRE OU UN AUTRE APPAREIL ÉLECTRONIQUE ?

Vous avez le droit d'utiliser votre **téléphone cellulaire** ou tout autre appareil électronique lorsque vous êtes dans les couloirs du palais de justice. Vous devez cependant **l'éteindre avant d'entrer dans une salle d'audience**.

Vous n'avez par ailleurs **pas le droit d'enregistrer le déroulement d'une audience** ni de prendre des photographies.

#### COMMENT DOIS-JE M'HABILLER ?

Si vous devez assister à une audience, vous devez **être convenablement vêtu**. Préférez une tenue soignée et sobre et évitez les vêtements courts (**pas de pantalon court, sandale, camisole, chandail troué ou avec des signes de violence**).

Les **couvre-chefs** (chapeaux, casquettes, tuques, etc.) ne sont **pas autorisés** dans les salles d'audience, sauf s'il s'agit d'un signe religieux. **Les lunettes de soleil sont interdites**.

Le juge peut refuser de vous entendre ou vous demander de vous changer s'il estime que vous ne respectez pas ces règles vestimentaires.

#### EST-IL NÉCESSAIRE D'ARRIVER EN AVANCE LE JOUR D'UNE AUDIENCE ?

Vous devez vous présenter à l'heure à la salle d'audience. Il est **donc préférable que vous arriviez en avance au palais de justice**. Cela vous permettra d'avoir le temps de trouver la salle ou de relire vos documents, le cas échéant. Un **retard pourrait aussi être mal interprété par le juge**. Mieux vaut arriver plus tôt et éviter de débiter l'audience du mauvais pied, sans parler du stress inutile causé par le retard qui pourrait vous placer dans un état émotif moins favorable pour l'audience.

Si vous êtes représenté par un avocat ou que vous témoignez pour une partie qui est représentée par un avocat, ce dernier pourrait vous demander d'arriver plus tôt. Notez que certains palais de justice, comme celui de Montréal, procèdent à des contrôles de sécurité pouvant donner lieu à des files d'attente.

#### PUIS-JE VENIR ACCOMPAGNÉ LE JOUR D'UNE AUDIENCE ?

À l'intérieur du palais de justice, vous pouvez être accompagné d'un ami, d'un membre de votre famille ou d'un intervenant.

Toutefois, pour les dossiers de nature familiale (ex. demande de divorce ou demande de garde d'enfant), la personne qui vous accompagne ne peut pas entrer dans la salle d'audience sans l'autorisation du tribunal. Ces audiences se déroulent à « huis clos », c'est-à-dire que le public n'a pas le droit d'y assister.

<sup>39</sup> <https://juridique.vqcc.qc.ca/separation-et-divorce/tribunaux/fonctionnement-de-la-cour/10-questions-reponses-sur-les-regles-et-usages-a-suivre-a-la-cour/>

# AVEC OU SANS AVOCAT

## AVEC OU SANS AVOCAT

### Ce qui est admis ou non en cour

#### PREUVES ADMISES EN COUR

##### ÉCRITS

- Courriels;
- Messages textes;
- Inscriptions dans un agenda;
- Lettres privées;
- Registres;
- Tout autre document pertinent.

De tous ces documents, le document authentique est celui dont la validité, le contenu et l'origine sont les plus difficiles à contester.

##### PHOTOS

- S'assurer de noter la date à laquelle elles ont été prises;
- Noter ce qu'on voit sur les photos et le nom de la personne qui les a prises;
- Si nécessaire, faire des photocopies des photos et ajouter des annotations.

##### DÉPÔT DE LA PREUVE

Vous devez déposer les originaux au dossier de la Cour au moins 21 jours avant la journée du procès lorsque vous utilisez des documents ou des photos comme preuves. Vous pouvez envoyer les documents par la poste (courrier recommandé) ou les déposer en personne. Si vous ne respectez pas le délai, le juge pourrait refuser d'en prendre connaissance.

#### Enregistrement audio ou vidéo

##### RECEVABLE OU NON?

La connaissance des personnes enregistrées et les circonstances de l'enregistrement seront déterminantes pour le tribunal qui aura à statuer sur la recevabilité d'un élément de preuve de cette nature.

Le dépôt en preuve d'un enregistrement peut s'avérer une opération délicate en présence d'une violation du droit à la vie privée. Pour chacun de ces cas particuliers, une mise en balance sera requise, afin de déterminer si l'importance de la preuve obtenue doit primer sur la gravité de la violation.<sup>40</sup>

<sup>40</sup> <https://en.glo.ca/les-paroles-ecrivent-les-enregistrements-notant-les-admissibilite-en-preuve-dun-enregistrement-audio-ou-video/>

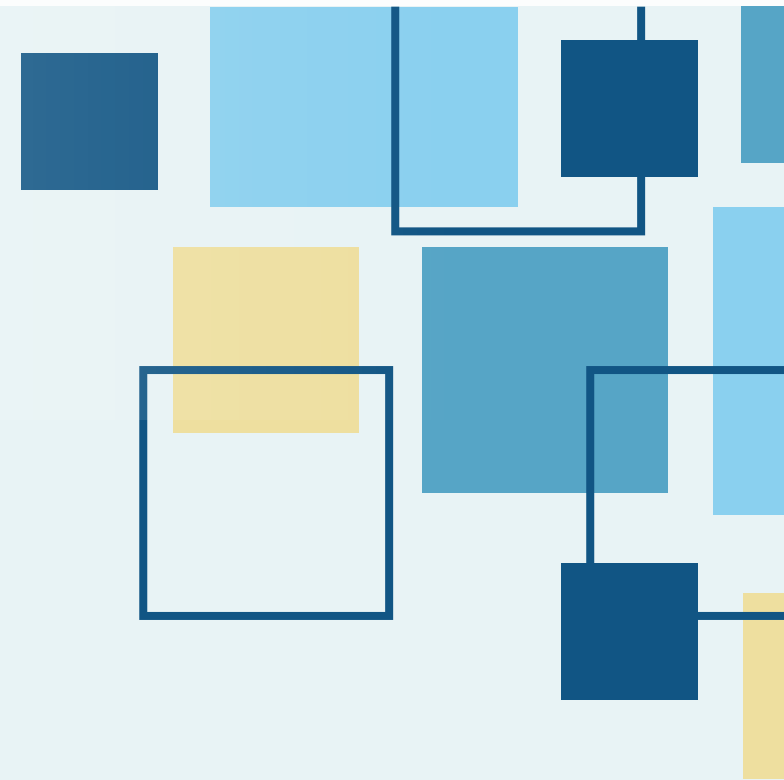
# MINUTE QUIZZ



**Selon vous, mise à part le revenu, quelles peuvent être les autres raisons de refus à l'Aide Juridique ?**

# LES DIFFÉRENTES RAISONS DE REFUS À L'AIDE JURIDIQUE

- **Services non couverts**
- **Fausse information déclarée**
- **Refus de fournir un document essentiel**
- **Refus d'une proposition raisonnable pouvant régler l'affaire**
- **Jugement susceptible de ne pas être exécuté ou peu de chances de succès**



# AIDE JURIDIQUE

## PROCESSUS DE LA DEMANDE

### OUTIL RÉSUMÉ

### Aide juridique

#### PROCESSUS DE LA DEMANDE D'AIDE JURIDIQUE

##### Étape 1: Préparer tous les documents et informations nécessaires

##### Documents requis pour la cause :

- Procédures (papiers de Cour reçus par huissier);
- Mise en demeure;
- Sommations;
- Contrats;
- Jugement/Procès-verbal.

##### Informations personnelles :

- Votre nom, adresse et date de naissance;
- Numéro d'assurance sociale;
- Noms et dates de naissance des membres de la famille (parent, enfant(s), nouvelle conjointe, ex-conjointe);
- Preuve de fréquentation scolaire d'un enfant majeur, s'il y a lieu.

##### Déductions annualisées :

- Pension alimentaire versée;
- Frais de garde versés;
- Frais de scolarité;
- Dépenses pour pallier une déficience physique ou mentale grave.

##### Actifs/ passifs :

- Revenus et dépenses de location d'un immeuble;
- Biens (comptes d'impôts fonciers de tous les immeubles, REER, etc.);
- Dettes (emprunts, marges de crédit, comptes en souffrance, solde hypothécaire, etc.);
- Liquidités (livrets de banque, dépôts à terme, placements, actions, obligations, etc.).

##### Preuves de revenus de l'année précédente et de l'année en cours :

- Nom et adresse de la source de revenus;
- 3 talons de paie récents;
- Talon de prestation de chômage;
- Commissions;
- Pourboires;
- Déclaration de revenus de l'année précédente et avis de cotisation;
- Revenus de loyer;
- Revenus d'intérêts;
- Pension alimentaire reçue;
- États financiers (Compagnie).

#### AIDE JURIDIQUE

Pour être en mesure de bien préparer votre rencontre au bureau de l'aide juridique et que le processus ne soit pas retardé par un oubli de documents, **assurez-vous d'avoir avec vous l'ensemble des documents nécessaires** et d'organiser vos documents, afin que vous puissiez être en mesure de bien présenter votre demande. Si vous souhaitez conserver les originaux de vos documents, pensez à **faire des photocopies avant la rencontre**.

##### Étape 2: Prendre rendez-vous par téléphone

- Au bureau d'aide juridique le plus près de chez vous.
- Aide juridique-Trouver un bureau d'aide juridique (csj.qc.ca)

##### Étape 3: Lors de la rencontre, faire vérifier votre admissibilité

- En dressant le portrait de votre situation financière.

##### Étape 4: La demande d'aide juridique doit être signée. Elle vous engage à

Informez sans délai le directeur du bureau d'aide juridique :

- De tout changement dans votre situation ou celle de votre famille qui pourrait affecter l'admissibilité à l'aide juridique;
- De tout bien ou de tout droit de nature pécuniaire obtenu après avoir bénéficié des services rendus;
- Aviser de tout changement d'adresse.

##### Étape 5: Deux autres documents devront être signés par vous

- Une déclaration confirmant que les renseignements et les documents fournis sont tous exacts;
- Une autorisation qui permet au directeur du bureau d'aide juridique de vérifier auprès de certains ministères, organismes et autres établissements gouvernementaux, les renseignements fournis.



FPO - Photo à acheter sur DepositPhotos

## OPTIONS POSSIBLES LORSQUE LE PÈRE N'EST PAS ADMISSIBLE À L'AIDE JURIDIQUE ET N'A PAS LES MOYENS D'ENGAGER UN AVOCAT

### Juripop

C'est une ressource qui offre des services juridiques à faible coût pour les personnes qui ne sont pas éligibles à l'aide juridique. Ils ne prennent pas de dossiers DPJ ni au criminel, mais familial, oui. Les conseils juridiques et la rédaction de documents sont offerts partout au Québec, la représentation en Cour seulement pour Montréal/Laval/Longueuil.

#### Coordonnées

Site Web: <https://juripop.org/jai-besoin-d-un-avocat-admissibilite/>

Courriel: [info@juripop.org](mailto:info@juripop.org)

Téléphone: 1-855-587-4767

### Pères Séparés INC.

À l'aide d'une référence de la Maison Oxygène, le père pourrait avoir accès jusqu'à 5 consultations gratuites avec un avocat.

#### Coordonnées

Site Web: <https://www.peres-separes.qc.ca/>

Courriel: [psi@peres-separes.qc.ca](mailto:psi@peres-separes.qc.ca)

Téléphone: 514 254-6120

### Justice pro bono

C'est un organisme qui aide à avoir accès à un service juridique gratuitement ou à faible coût.

#### Coordonnées

Site Web: <https://justiceprobono.ca/>

Courriel: [info@justiceprobono.ca](mailto:info@justiceprobono.ca)

Téléphone: 514-904-1076

### Centre de justice de proximité

Leur service d'information juridique personnalisé propose de l'information aux personnes sur leurs droits et obligations, afin de les aider à comprendre les diverses réalités juridiques auxquelles elles peuvent faire face. Les juristes du centre de justice de proximité sont là pour informer et soutenir les personnes. Leurs services sont gratuits et confidentiels.

#### Coordonnées

Site Web: <https://www.justicedeproximite.qc.ca/>

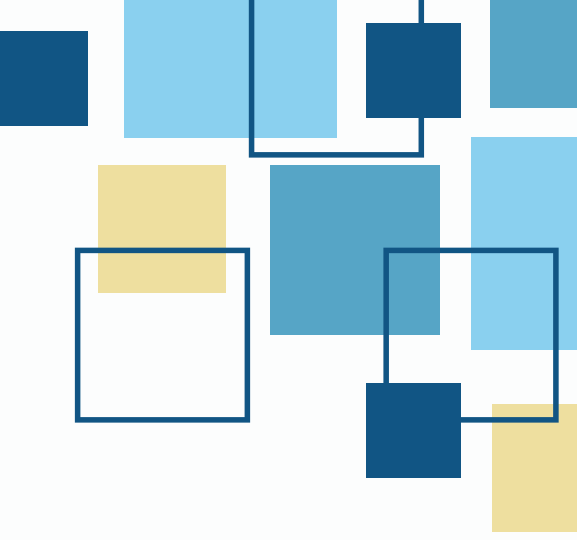
Pour avoir accès aux coordonnées du Centre de justice de proximité de votre région, veuillez vous rendre à: <https://www.justicedeproximite.qc.ca/nous-joindre/> Pension alimentaire

# OPTIONS POSSIBLES LORSQUE LE PÈRE N'EST PAS ADMISSIBLE À L'AIDE JURIDIQUE

# MINUTES QUIZZ



**EST-CE QUE LA PENSION ALIMENTAIRE ARRÊTE  
AUTOMATIQUEMENT LORSQUE L'ENFANT À 18 ANS ?**



**NON, PAS AUTOMATIQUEMENT! L'OBLIGATION ALIMENTAIRE ET, PAR CONSÉQUENT, LA PENSION ALIMENTAIRE SONT DES OBLIGATIONS QUI SUBSISTENT PAR-DELÀ LA MAJORITÉ. AINSI, TANT QUE L'ENFANT EN A BESOIN, LES PARENTS SONT TENUS DE LUI FOURNIR DE L'AIDE ET CE N'EST QUE LORSQUE L'ENFANT AURA ATTEINT UNE CERTAINE AUTONOMIE FINANCIÈRE QUE LES PARENTS SERONT JUSTIFIÉS DE CESSER LE PAIEMENT DE LA PENSION.**



# PENSION ALIMENTAIRE

## PENSION ALIMENTAIRE ET RÉAJUSTEMENT

### Pension alimentaire

#### PENSION ALIMENTAIRE POUR ENFANT

##### QU'EST-CE QUE C'EST ?

- À la suite d'une séparation, la pension alimentaire pour enfant est un montant d'argent désigné et payé par l'un des parents pour subvenir aux besoins usuels de l'enfant ;
- Elle est obligatoire.
- Elle ne s'annule pas automatiquement lorsque votre enfant atteint l'âge de 18 ans. Une pension alimentaire, au bénéfice de son enfant, est payable tant que celui-ci n'est pas en mesure d'assurer sa propre subsistance.

##### COMMENT OBTENIR UNE PENSION ALIMENTAIRE ?

- Entente conclue entre les 2 parents, entente approuvée ou non par un greffier spécial ;
- L'un des parents présente une demande en justice.

##### COMMENT SE CALCULE LA PENSION ALIMENTAIRE ?

La pension alimentaire pour enfant, lorsque les 2 parents résident au **Québec**, est déterminée selon Le modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants — [Ministère de la Justice](#) (gouv.qc.ca), qui permet d'établir le montant de base à payer.

Dans le cas d'un divorce, si **l'un des parents ne réside pas au Québec**, ce sont [Les lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants](#) qui s'appliquent.

**Le montant de la pension alimentaire est fixé en tenant compte :**

- Du revenu des 2 parents ;
- Du nombre d'enfants ;
- Du temps de garde ;
- De certains frais additionnels liés aux besoins des enfants, s'il y a lieu.

##### OUTIL DE CALCUL

Pour vous aider à estimer les montants : [Outil de calcul des pensions alimentaires pour enfants](#) (gouv.qc.ca)

#### Réajustement de la pension alimentaire

##### Quand ?

- Les revenus ou la situation financière d'un des parents ont changé ;
- Le type de garde ou le temps parental a changé ;
- Les frais en lien avec les besoins/activités de l'enfant ont changé (dentiste, école privée, etc.).

**Même si votre situation change, vous devez continuer à honorer votre paiement de pension alimentaire en attente de la modification.**

##### Comment ?

- S'entendre à l'amiable avec l'autre parent (ex. diminution) et faire homologuer cette entente.
  - Disponible pour toutes les familles, le Service d'Aide à l'Homologation (SAH) est accessible dans tous les bureaux d'aide juridique (314 \$) : [Aide juridique — Homologation](#) (csj.qc.ca)
- Faire une demande en justice pour que le tribunal modifie le jugement sur la pension alimentaire.
- Faire modifier le montant de pension alimentaire pour enfant sans passer par les tribunaux en faisant une demande au Service administratif de réajustement des pensions alimentaires (50 \$) : [SARPA — Service pour modifier la pension alimentaire pour enfant](#) (sarpa.quebec.ca) ou appeler au 1855 LeSARPA (1 855 537-2772).

##### NON-PAIEMENT DE LA PENSION ALIMENTAIRE

En cas de non-paiement, Revenu-Québec peut intervenir en effectuant des retenues à la source ou des obligations de paiements et versera ensuite le montant à l'autre parent.

En aucun temps, un parent ne peut utiliser son enfant comme monnaie d'échange (ex. limiter les contacts), afin de pénaliser l'autre parent s'il ne paie pas la pension alimentaire.

## Reconnaissance de paternité

Si, pour une raison ou une autre, **votre paternité n'est pas reconnue** sur l'acte de naissance (certificat de naissance) de votre enfant, mais que vous désirez qu'elle le soit, **voici les options possibles** :

### Demande auprès de l'état civil

- Vous devrez prouver votre possession constante d'état. C'est-à-dire que vous avez agi, que vous considérez et que vous être reconnu publiquement comme le père de l'enfant depuis sa naissance.

### Demande de filiation à la Cour Supérieure du Québec

- Pour faire les différentes démarches, l'avocat est le seul à pouvoir vous venir en aide.

### Reconnaissance volontaire

- Il s'agit d'un aveu de paternité sous forme de déclaration, devant notaire ou non. Cette déclaration vous lie à l'enfant mais ne peut pas contredire une filiation déjà établie.

### Présomption de paternité

- Vous êtes présumé être le père d'un enfant si ce dernier est né :
  - Pendant votre mariage ou votre union civile avec la mère;
  - Dans les 300 jours suivant l'annulation ou la dissolution de votre mariage ou de votre union civile avec la mère;
  - Après ce délai de 300 jours si vous avez repris votre vie commune avec la mère.

Il est possible d'avoir recours à un test ADN :

- Si les deux parents consentent;
- Si la Cour l'ordonne.

# RECONNAISSANCE DE PATERNITÉ

## OUTIL RÉSUMÉ

## Révision du jugement

### QUAND ?

- Il y a un changement significatif de votre situation;
- Les besoins ou l'intérêt de votre enfant ont changé.

### COMMENT ?

#### ENTENTE POSSIBLE ENTRE VOUS ET LA MÈRE DE VOTRE ENFANT

Flexibilité des temps de garde sans modification officielle de l'entente

Médiation

Accord écrit à faire homologuer

#### AUCUNE ENTENTE POSSIBLE ENTRE VOUS ET LA MÈRE DE VOTRE ENFANT

Droit collaboratif

Processus judiciaire

### IMPORTANT

- Si la garde de l'enfant est modifiée, cela aura probablement un impact sur le calcul de la pension alimentaire;
- **ATTENTION :** Un parent ne peut pas changer les modalités de la garde sans l'accord de l'autre parent. Le non-respect d'un jugement peut avoir des conséquences graves. Seul un jugement peut en modifier un autre.

# RÉVISION DE JUGEMENT

## OUTIL RÉSUMÉ

## Jugement de garde ou d'accès non-respecté

Il peut arriver qu'un parent refuse de procéder à l'échange de garde de l'enfant en contravention du jugement rendu ou encore, qui, de façon implicite, décourage l'enfant à avoir des contacts avec l'autre parent.

Toutefois, lorsque votre ex-conjoint(e) n'exerce pas ses droits d'accès en vertu d'un jugement, vous ne pourrez le contraindre à effectuer ces accès. De fait, l'exercice de ces accès n'est pas considéré comme un devoir, mais comme un privilège.

### QUE FAIRE EN CAS DE NON-RESPECT DE L'ORDONNANCE D'UN JUGE CONCERNANT LA GARDE D'UN ENFANT ?

#### MISE EN DEMEURE

Une mise en demeure est une lettre envoyée par une personne à une autre, qui a l'intention de la poursuivre en justice si elle n'obéit pas à ce qui lui est demandé de faire (ou à ne pas faire).

#### HABEAS CORPUS

L'habeas corpus est le nom d'une requête qui peut être déposée lorsqu'un des parents garde illégalement un ou plusieurs des enfants qui va à l'encontre d'un jugement précédent. Il s'agit d'un **recours utile et expéditif**, la cour se concentre sur l'urgence de la situation.

#### OUTRAGE AU TRIBUNAL

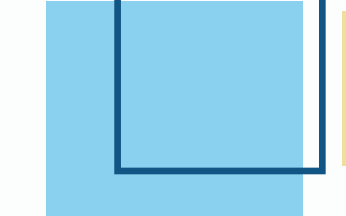
L'outrage au tribunal est un **recours très grave, difficile à prouver** et est également un recours de dernier ressort. Le fardeau de preuve peut aussi être difficile à prouver et peut causer des difficultés pratiques.

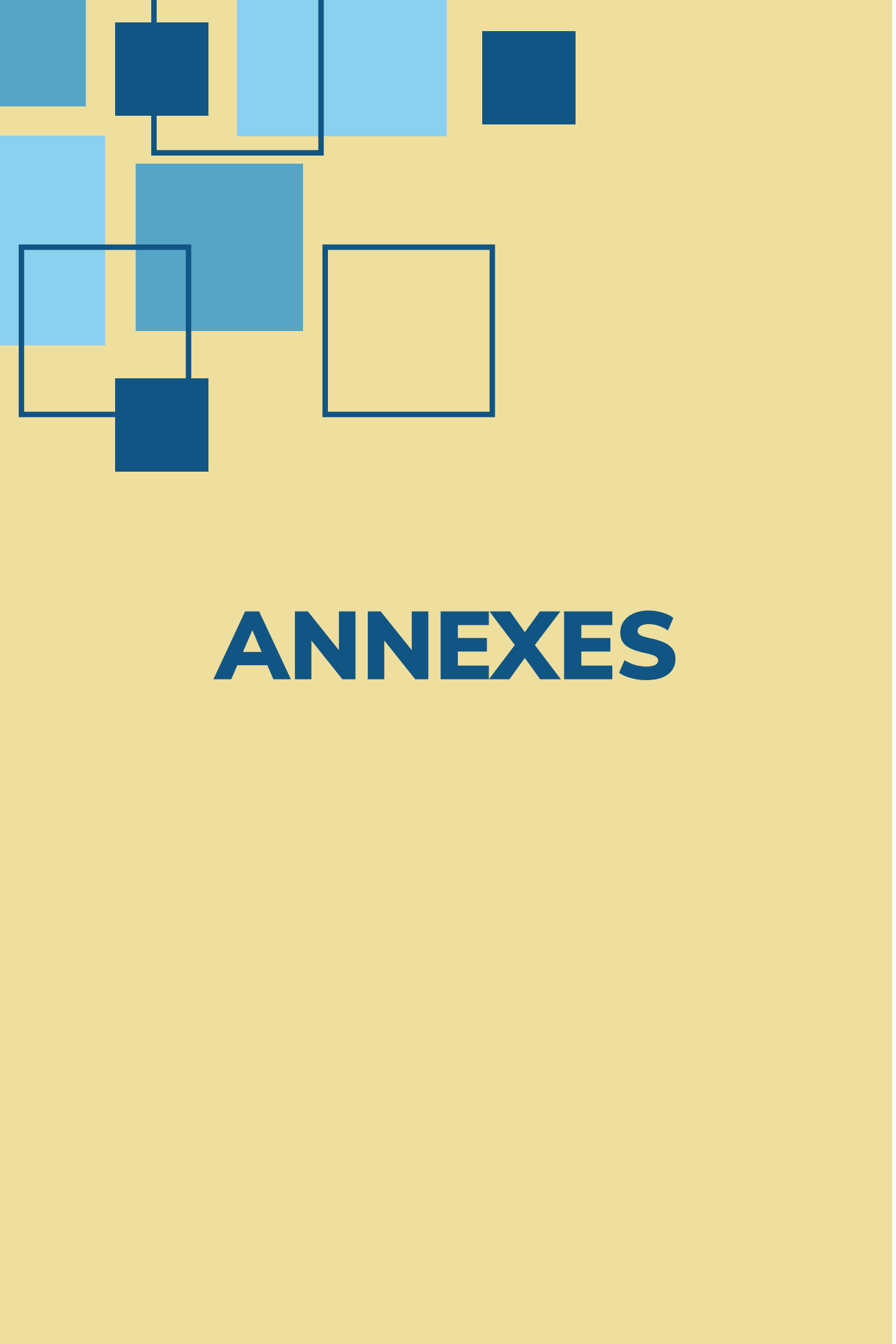
# JUGEMENT DE GARDE OU D'ACCÈS NON RESPECTÉ

## OUTIL RÉSUMÉ



## **AUTRES SUJETS ABORDÉS DANS LE GUIDE**

- **Accompagner l'enfant au travers de la séparation**
  - **De la conjugalité à la coparentalité**
  - **Droits des enfants**
  - **Interdiction de contact**
  - **Aliénation parentale et conflit de loyauté**
  - **Déménagement important**
- 
- 



# ANNEXES

- **Le système judiciaire québécois**
  - **Coordonnées des Maisons Oxygène**
  - **Coordonnées des bureaux d'Aide Juridique**
  - **Lexique : termes juridiques courants**
- 

# PÉRIODE DE QUESTIONS

MERCI DE VOTRE ÉCOUTE!

